



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E91994

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2024

ÉDITÉ LE 11/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 537 551 681 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 80 13872

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5449335204

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 169383587C001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MG PEYCLIT

3052 ROUTE DE STRASBOURG
69140 RILLIEUX LA PAPE

Téléphone : 04 78 91 01 60

Fax : 04 72 26 50 09

Portable :

Site Internet :

E-mail : peyclit@sarlpeyclit.fr

Responsabilité légale :

GEOFFRAY MARC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	18/02/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/02/2020
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	21/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.